

## L'association "Dialoguer en poésie" lance en janvier 2023 son nouveau concours de poèmes



L'association "Dialoguer en poésie" lance en janvier 2023 son nouveau concours de poèmes

L'association « Dialoguer en poésie », créée à Lectoure par la regrettée Marie-Andrée Ricau-Hernandez, et toujours vivante via Le 122, a lancé en 2022 un concours pour permettre à des inconnus qui écrivent des poèmes de figurer éventuellement dans un recueil de poésie et d'être lus par une multitude. Bien entendu, la porte était également grande ouverte aux poètes confirmés. Et les poètes ont été vraiment très nombreux, une fois encore, à proposer des poèmes de qualité et souvent d'une grande originalité. L'association lectouroise en a reçu de toutes les régions de France et aussi du monde entier (Belgique, Haïti, Suisse, Côte d'Ivoire, Roumanie, Québec, Bénin, Ukraine, Algérie, Mexique, Congo, Tunisie, Brésil, etc.). 225 poètes ont envoyé leurs œuvres. Le jury composé de lecteurs et écrivains de poésie, a fait ses choix en se basant sur plusieurs critères, dont, entre autres, le respect du règlement et de la langue française d'abord, mais également et surtout la préférence du cœur. L'association a le cœur grand et un véritable amour pour la poésie, aussi ce recueil collectif incroyable comprend-il 582 pages, permettant au maximum de poètes de s'exprimer.

Dialoguer en poésie, département autonome de l'association Le 122, lance en janvier son nouveau concours de poésie, totalement libre, tant dans la forme que sur le thème, avec comme seules restrictions : 3 poèmes par auteur ; 35 lignes maximum par poème. Vous avez jusqu'au vendredi 30 juin pour envoyer par courriel vos poèmes à Pierre Léoutre : [pierre.leoutre@gmail.com](mailto:pierre.leoutre@gmail.com). Un comité de lecture effectuera ensuite un choix et les poèmes retenus seront publiés dans un recueil édité par l'association Le 122. Il n'y a pas de droits d'auteur (c'est impossible sur un recueil collectif autoédité) ; les auteurs restent complètement propriétaires de leurs textes ; les auteurs ne sont pas obligés d'acheter ce recueil, ce concours est entièrement gratuit ; l'association n'a évidemment pas les moyens d'offrir un exemplaire papier à tous les auteurs ; mais chaque auteur publié recevra une version numérique de l'ouvrage. L'association prend en charge les frais de déclaration ISBN et la mise en page du livre. Les mineurs qui souhaitent participer à ce concours doivent envoyer avec leurs poèmes une autorisation parentale écrite. Bonne inspiration !

Pierre Léoutre